

## Cours de muséologie d'ICOM Suisse

**4 septembre 2025 – 18 juin 2026 (20 journées)** 10.01.2025

**Appel à candidatures jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2025**

### 1. Attestation de participation

Une attestation de participation est délivrée à tout-e participant-e ayant suivi le cours, ayant rendu les travaux demandés et ayant respecté les engagements de départ (libellés dans le document d'engagement sur les modalités de participation).

Au-delà de 2 journées d'absence, l'attestation de cours indiquera uniquement le nombre de jours de cours suivis.

Un certificat médical sera demandé dès la 2<sup>ème</sup> journée d'absence pour raisons de santé.

### 2. Certificat de pratique muséale

Les participant-e-s au cours de base en muséologie ont, de manière facultative, la possibilité de se porter candidat-e à l'obtention du certificat de pratique muséale.

Ils/elles s'engagent à satisfaire aux conditions suivantes :

- Participation aux journées de cours.
- Rédaction d'un mémoire de certificat sur un sujet lié à la muséologie, pendant la durée du cours.
- Accord pour la mise en ligne de leur texte (voir document d'engagement sur les modalités de participation).
- Règlement des frais de Fr. 390.- (en sus des frais d'inscriptions du cours, somme facturée au 31 janvier 2026).

Ils/Elles devront aussi, comme tout-e participant-e, accomplir le travail de base demandé, à savoir :

- la participation aux journées de cours (voir aussi ci-dessous dans le paragraphe « attestation ») ;
- la rédaction d'une fiche de lecture à partir d'un livre ou d'un article (la fiche sera ensuite publiée sur le site web du cours) ;  
ou bien
- une présentation devant le groupe d'une durée de 15 minutes au cours de la session concernant un projet, un cas pratique ou une exposition visitée en lien avec le thème de la journée concernée;
- La réponse à un questionnaire/bilan de fin de cours.

### **Procédure d'obtention du Certificat**

- 1) Le/La participant-e annonce son inscription au Certificat pour le 1<sup>er</sup> novembre 2025 au plus tard. Une inscription plus tardive ne sera pas prise en compte. En revanche, il-elle peut se rétracter jusqu'au 15 janvier 2026.
- 2) Le/la participant-e transmet à la direction le thème choisi et une description du contenu du mémoire au plus tard le 15 janvier 2026. La responsable du cours discute du contenu, de la forme et de l'approche proposée avec le/la participant-e.
  - a. Le thème du mémoire doit être choisi d'entente avec la direction du cours. Il peut se rapporter au contenu du cours ou traiter un sujet d'ordre muséologique général.
  - b. Les travaux qui découlent des obligations professionnelles des participant-e-s au sein de leur propre institution ne seront pas acceptés.

- c. Le mémoire peut traiter d'une question théorique ou d'une problématique pratique.
- 3) La longueur du mémoire doit être de 10 à 20 pages maximum, ou faire l'objet d'une présentation équivalente.
  - 4) Le mémoire sera évalué par la direction du cours, puis accepté ou refusé. Si cela s'avère nécessaire, un-e expert-e externe peut être consulté-e, en accord avec le participant/la participant-e.
  - 5) Le travail de mémoire sera présenté par son auteur/trice au groupe avant la fin du cours.
  - 6) Les participant-e-s dont le mémoire a été accepté obtiennent un document intitulé « Certificat ». Les participant-e-s dont le mémoire n'a pas été accepté obtiennent une attestation de cours.
  - 7) L'instance de recours est le comité d'ICOM Suisse.